



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1979 - 1980

19 FEVRIER 1980

PROPOSITION DE DECRET

PORTANT CREATION D'UN CONSEIL SUPERIEUR DES MUSEES (1)

AMENDEMENT

PROPOSE PAR M. Y. de WASSEIGE

(1) Voir Doc. Conseil 34 (1979-1980) - Nos 1 et 2.

ART. 4

Ajouter un alinéa 3, rédigé comme suit :
« Le Conseil rédige un rapport annuel. Ce rapport est déposé sur le bureau du Conseil culturel au plus tard le 15 novembre de chaque année. »

Justification

Il convient que le Conseil culturel soit informé des travaux du Conseil supérieur des musées afin d'appuyer son activité.

En outre, on disposera aussi d'éléments permettant avec le temps la définition d'une politique dans cette matière.

Y. de WASSEIGE.